



FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN COMPLEMENTAIRE LTVTC

ÉPREUVE COMPLÉMENTAIRE DÉBUT-FIN Catégorie taxi

Concerne les candidats ayant réussi l'examen de VTC de novembre 2017 à mars 2025

Date de l'obtention de l'examen théorique VTC :

Numéro de session (voir pv de note) :

Tentative N° 1 2 3

N° participant :

(à compléter par PCTN)

Écrire lisiblement

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom(s) de famille (idem pièce d'identité) :	Nom de jeune fille :	Prénom(s) :
Adresse et numéro (indiquer le logeur éventuel) :		NPA et localité :	Pays :
Email :		N° téléphone portable :	Date de naissance :
Nationalité ou origine :		Permis de séjour (type et échéance) :	Catégorie permis de conduire :
Si tentative No. 2 ou No.3		Date tentative No. 1 :	Date tentative No. 2 :
Votre demande d'inscription sera enregistrée et une convocation à l'examen vous parviendra ultérieurement.		Quand êtes-vous prêt/e à passer l'examen ? Dans :	<input type="checkbox"/> 1 mois <input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> 6 mois

A) PIÈCES A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION

- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso), pour les ressortissants suisses ou d'un État membre de l'UE-28/AELE.
- Copie du passeport en cours de validité (recto-verso) et d'une autorisation de travail ou de séjour en cours de validité, pour les ressortissants d'autres États étrangers.
- Copie du permis de conduire suisse (recto-verso). Le candidat doit être titulaire de la catégorie D1 sans restriction 3.5t ou de la catégorie B avec le code 121 (transport professionnel de personnes).
- Copie de la carte VTC
- Copie du procès-verbal de notes VTC et/ou taxi.
- En cas d'inscription après un échec lors d'une précédente session, tous les procès-verbaux des notes des sessions concernées pour la carte professionnelle demandée.

- La copie des attestations de pré-requis, sauf si elles figurent et sont réussies dans le procès-verbal de notes :**
- Anglais
 - Personne à mobilité réduite
 - Eco-conduite
 - Gestion des conflits

B) REMARQUES IMPORTANTES

1. Les modifications des conditions d'examens qui interviendraient entre l'envoi de la convocation et la date de l'examen restent réservées.
2. La désinscription du candidat est possible en présentant un courrier de renonciation à la réception de la PCTN, **au minimum 48h avant l'examen**. Passé ce délai et sans justificatif valable, l'absence sera considérée comme un échec.
3. Les candidats bénéficient de 3 tentatives maximum pour obtenir le diplôme Taxi. Les candidats qui échouent à leur 1^{ère} tentative disposent ensuite de 2 tentatives supplémentaires.
4. En cas de réussite, le candidat obtient la possibilité de s'inscrire aux examens pratiques de chauffeur de taxi auprès de la PCTN.
5. L'admission d'un candidat aux examens ne préjuge pas des autres conditions d'attribution requises pour l'obtention de la carte professionnelle de chauffeur de taxi, en vertu des articles 7 LTVTC et 4, 5, 6 RTVTC.
6. **Aucun support ou appareil électronique n'est autorisé pendant les examens pratiques et les téléphones portables doivent être éteints.**

<u>Lu et approuvé,</u> signature du candidat :	Genève, le (date) :	Prix : Gratuit
---	---------------------	-----------------------